

## STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Juin 2022

### 1. Le cadre réglementaire et les références :

Le cadre réglementaire est défini par l'article 29 de la Loi Énergie Climat et son décret d'application qui disposent essentiellement que les SGP doivent :

- définir leur stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité tels que définis notamment dans la Convention de juin 1992,
- mettre en place des indicateurs quantitatifs mesurant les pressions sur la Biodiversité,
- contribuer à la réduction de ces pressions.

Le cadre conceptuel est quant à lui fourni en bonne part par l'[IPBES](#) dont la contribution sous la supervision de l'ONU pour la biodiversité est à rapprocher de celle du GIEC pour le Climat.

### 2. Une disponibilité imparfaite des méthodes et des outils

Les concepts, les modèles et les métriques utilisés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique sont maintenant largement connus et acceptés. Les données sont de plus en plus simplement disponibles (pour les sociétés cotées, notées, ou simplement soumises à NFRD) et les assujettis peuvent s'appuyer sur un écosystème d'associations, de consultants et de prestataires de qualité.

Il n'en est pas de même s'agissant de la biodiversité, et l'effort demandé par la Loi Énergie Climat se heurte en 2022 à des difficultés majeures :

- Compréhension et appropriation des concepts clé et de leur déclinaison opérationnelle.
- Choix d'une métrique appropriée et assurance que cette métrique est stable dans le temps et partagée. Même si le km<sup>2</sup>.MSA (abondance d'espèces au km<sup>2</sup>) semble tenir la corde, d'autres métriques existent.
- Accès aux données nécessaires à la mesure des pressions exercées par les débiteurs et coût de cet accès.

Dans ce cadre, Sienna Private Credit a mis en place un plan d'action conforme avec la loi Énergie Climat.

### 3. Plan d'action 2022 :

#### Formation :

Le plan d'action passe nécessairement par la formation afin que tous au sein de la société comprennent les enjeux environnementaux liés à la biodiversité, la façon de les mesurer, et, à terme, les actions permettant de réduire les pressions sur la biodiversité.

Tous les salariés de l'entreprise sans exception sont passés au H1 2022 par la formation dispensée par Moonshot et portant sur les concepts de base de la biodiversité.

### Mesure des pressions :

Sienna Private Credit s'est rapproché de la société Iceberg Data Lab (détenue pour partie par son actionnaire Sienna) afin de parvenir à trois objectifs :

- Tester la pertinence, à ce stade de maturité, d'une métrique type  $km^2.MSA$  : identifier et classer les principales pressions et dépendances auxquelles les portefeuilles de Sienna Private Credit sont soumis.
- L'appliquer sur une base sectorielle (et non spécifique) aux différents portefeuilles de Sienna Private Credit ouverts à la souscription et soumis à SFDR s'agissant de lignes de plus de 5M€ d'ici mi-2023. Ceci permettra d'avoir une première mesure approximée de la pression des différents fonds gérés par Sienna Private Credit.
- Retenir deux à trois secteurs d'ici fin 2022 pour lesquels la métrique ci-dessus sera appliquée au niveau de chaque transaction : a priori immobilier, énergies renouvelables, et un secteur économique important pour les fonds Sienna Private Credit et significatif en termes de pressions scope 3 (eg grande distribution, industries mécaniques). D'ores et déjà deux transactions-test font l'objet en H1 2022 d'une analyse approfondie permettant d'évaluer notre capacité à généraliser l'approche.

### Analyse de risque :

Sienna Private Credit se conforme depuis 2011 :

- aux préconisations TCFD appliquées lors des comités d'investissement,
- à la demande des régulateurs d'inclure les aspects ESG dans les scores de crédit.

Dès que les préconisations TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) seront publiées, Sienna Private Credit étendra ses analyses de risque suivant cette approche.

Sur cette base et avec une analyse fondée sur la double matérialité Sienna Private Credit proposera des correctifs à ses scores de crédit comme cela a déjà été réalisé sur les critères ESG, dont le climat.

## 4. Post 2022 :

- La formation 2022 sera approfondie et complétée en 2023 par un second volet davantage axé sur la mesure.
- La mesure paramétrique purement sectorielle sera affinée pour prendre davantage de critères idiosyncratiques.
- Une première présentation des principales pressions et des dépendances par portefeuille sera effectuée sur cette base sectorielle.
- L'analyse TNFD sera prolongée dans la mesure du possible par des plans d'action et des clauses d'impact.
- Un ou plusieurs fonds nouveaux feront l'objet d'engagements en termes de biodiversité.